



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-44



BD

Séance du 06/11/2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BACHER Bruno, Mme BOUCHON Céline, Mme BOUCHON Sylvie, Mme DELORME Severine, M. DURANTON Bertrand, Mme GENIN Chantal, M. HUTHER Fabrice, Mme MATHIEU Emilie, Mme SCHULTZ Laurence, M. SEIGLE Didier, M. SLACHETKA Emmanuel

Procuration(s) :

M. QUEMIN Denis donne pouvoir à M. SEIGLE Didier

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. JOURDAN Jérôme, M. QUEMIN Denis, M. THIVOLET Daniel

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BOUCHON Céline

Date de convocation

..../../..

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Date d'affichage

..../../..

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../../..

et publication du :

..../../..

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés:

Collectivité : COMMUNE SAVAS MEPIN

Affaire n° EP - Divers secteurs 21-002-476

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 4659 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 2651 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 402 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 1 607 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, après avoir entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 4 659 €

Financements externes : 2 651 €

Participation prévisionnelle : 2 008 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de :
402 €

3 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par
TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de
concours d'un montant prévisionnel total de : 1607 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout
dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50%
puis solde)**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Savas-Mépin

Le Maire, Bertrand DURANTON

